



CHARTRE DU JOUEUR UHC GLÂNE

Le mouvement junior de l'UHC Glâne a pour but d'enseigner les règles de l'unihockey aux jeunes afin qu'ils puissent progresser, devenir de bons joueurs et prendre du plaisir à la pratique de ce sport. Par conséquent, les juniors sont des apprenants au sein d'un club dirigé et animé par des personnes responsables et motivées. Les jeunes qui prennent la décision d'intégrer le mouvement junior ont des attentes auxquelles nous nous efforçons de répondre au mieux. En contrepartie, les juniors doivent tenir compte de leurs droits et obligations.

Obligations du junior

- Faire preuve de respect envers mes camarades de jeu, mes entraîneurs, l'arbitre, les adversaires et toutes les personnes faisant partie de l'encadrement du club
- Respecter les règles de discipline définies de sorte à garantir des conditions d'entraînement et de jeu optimal à l'ensemble de l'équipe
- Annoncer toute absence lors d'entraînement ou de match à l'entraîneur
- Représenter dignement le club lors de manifestation de tout genre.

Droits du junior

- Bénéficier de conditions et de structures d'apprentissage adéquats
- Être respecté par les entraîneurs, arbitres, camarades de jeu et toutes les personnes faisant partie de l'encadrement du club



- Être écouté par les entraîneurs et les personnes faisant partie de l'encadrement du club

Le comité de l'UHC Glâne veillera à ce que les points ci-dessus soient suivis. En cas de déviance, un dialogue sera instauré afin de trouver des solutions. En l'absence de celles-ci, des sanctions disciplinaires seront prises. Ces dernières peuvent aller de l'avertissement verbal accompagné d'une suspension de jeu à l'exclusion définitive du junior.

Signature du junior :

Signature des parents :